



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par Brigitte DOCEUL  
☎ 02.40.41.47.65  
[pref-loi-sur-l-eau@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-loi-sur-l-eau@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le 18 avril 2017

### Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

**Nom du pétitionnaire :** SONADEV Territoires Publics (Tour Météor, bâtiment A1, 6 place Pierre Sémard, CS 60009, 44601 Saint Nazaire cedex)

**Nature du projet :** aménagement de la ZAC des 6 CROIX 2 sur la commune de Donges.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, valant saisine officielle de l'autorité environnementale le 17 février 2017.

Depuis le 17 avril 2017, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. L'avis de l'autorité environnementale est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**LA PRÉFÈTE,**  
**pour la préfète et par délégation,**  
**le chef du bureau des procédures**  
**environnementales et foncières**

**Marie-Anne RONCIERE**

*N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*